

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 3 juillet 2024

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet à vingt heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-quatre, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

CANDIDATURE A
L'APPEL A PROJETS
« RESTAURATION
COLLECTIVE BIO ET
LOCALE » DE LA
METROPOLE DU
GRAND PARIS

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Nathalie BETEMPS, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Patrick BILLOUET, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Liliane GAUDUBOIS, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Sonia ANGEL, Martin DOUXAMI, Delphine PUPIER, Simon BERNSTEIN, Nancy AGUILERA TORRES, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Richard LE PONTOIS, Patrick CARROUER par Valérie LEBAS, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Mathias GOLDBERG, par Nancy AGUILERA TORRES, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Hélène BERTHOUMIEUX par Vincent DURAND.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON, Frédérique SARRE.

SECRETAIRE : Sonia ANGEL.

CONSEIL MUNICIPAL 3 JUILLET 2024

OBJET : CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS « RESTAURATION COLLECTIVE BIO ET LOCALE » DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

LE CONSEIL,

Sur proposition du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

VU la loi pour « l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous » (EGALIM) du 30 octobre 2018

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

Considérant que de nombreuses collectivités métropolitaines ont déjà engagé une démarche d'introduction de produits de qualité, locaux ou bio dans leurs restaurants. Néanmoins, la restauration collective ne représente encore que 0,5% des modes de commercialisation des producteurs à l'échelle de l'Ile-de-France ;

Considérant que la Métropole du Grand Paris lance la 3ème édition de l'appel à projets « Restauration Collective Bio et Locale » pour poursuivre son soutien aux démarches d'introduction de produits durables et locaux dans les restaurations collectives portées par les communes, les syndicats de restauration collective et les établissements publics territoriaux situés sur le périmètre métropolitain, dans une logique de coordination des stratégies d'approvisionnement alimentaire sur son territoire.

Considérant que dans le cadre de son projet de création d'un outil de production de repas dans les écoles Paul Langevin et Julie Daubié, la ville des Lilas souhaite soumettre sa candidature ;

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

VU le projet de convention ci-annexé,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : Approuve la candidature de la ville des Lilas à au 3^{ème} appel à projets « Restauration collective bio et locale » lancé par la Métropole du Grand Paris.

ARTICLE 2 : Précise que dans l'hypothèse où la ville des Lilas serait désignée lauréate par les comités techniques et de sélection, les termes du projet de convention ci-annexé feraient l'objet d'une approbation ultérieure par le Conseil municipal.

ARTICLE 3 : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents y afférent.

Délibération votée par 30 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention.

Le Maire des Lilas

The image shows a blue ink signature of Lionel Benharous written over the official circular seal of the Mairie des Lilas. The seal features a central emblem with a sun, a star, and a building, surrounded by the text "MAIRIE DES LILAS" and "(Seine-St-Denis)".

Lionel BENHAROUS

La secrétaire de Séance

A blue ink signature of Sonia Angel, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line.

Sonia ANGEL

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20240703-D115-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2024